

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 16 MAI 2025

L'an deux mil vingt-cinq le seize mai à 20h30.

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Bruno ADNET, Maire.

Étaient présents : Mr ADAM Jérémy, Mr GAUTHIER-GENSOUL Thierry, Mr GRELET Remy, , Mr JACQUINET Benoît, Mr PERNET Gilbert, Mr PRINCE Christophe, Mme SONGY Catherine, Mr WALGRAEVE Alexandre.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Absents excusés : Mr CAPT Bruno, Mr DA CUNHA Jean-Emmanuel, Mme HOFFMANN Noémie, Mme LELOUP Sylvie, Mme RAUX Marie-Pierre.

Mme RAUX Marie-Pierre a donnée pouvoir à Mr ADNET Bruno

Mme LELOUP Sylvie a donné pouvoir à Mr ADAM Jérémy

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Mr ADAM Jérémy est désigné pour remplir cette fonction.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL

L'ensemble des membres du Conseil Municipal a bien été destinataire du procès-verbal relatif à la réunion du 11 avril 2025. Aucune question n'a été soulevée.

En l'absence d'observations, le procès-verbal de la séance du 11 avril 2025 est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

- **Loyer de la micro-crèche : délibération**
- **Propriété boisée en vente dans le Pré Berry**
- **Projet de coupe des arbres**
- **Avis sur le projet éolien de Saint-Pierre**
- **Avis sur le projet éolien de Villers-le-Château**
- **Diverses délibérations**
- **Questions diverses**

LISTE DES DELIBERATIONS ADOPTEES

N°13-2025	SUSPENSION DE LA REVALORISATION DU LOYER DE LA MICRO CRECHE
N°14-2025	PROPOSITION D'ACQUISITION D'UNE PROPRIETE BOISEE PARCELLE B40
N°15-2025	CONSULTATION PROJET EOLIEN SUR LA COMMUNE DE SAINT-PIERRE (51510)
N°16-2025	CONSULTATION PROJET EOLIEN SUR LA COMMUNE DE VILLERS-LE-CHATEAU (51510)
N°17-2025	ACQUISITION D'UN NOUVEAU BARNUM

SUSPENSION DE LA REVALORISATION DU LOYER DE LA MICRO CRECHE

Madame DE PAUW, responsable de la micro-crèche, a sollicité un gel de cette revalorisation pour l'année en cours.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

1. **Décide** d'accepter la demande formulée par Madame DE PAUW et de suspendre l'augmentation du loyer pour une durée d'un an, soit jusqu'à la prochaine date anniversaire du bail, en juillet 2026.
2. **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents administratifs et comptables nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

PROPOSITION D'ACQUISITION D'UNE PROPRIETE BOISEE PARCELLE B40

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil de la réception d'un courrier recommandé proposant à la commune l'acquisition d'une propriété boisée située dans le secteur du Pré Berry, identifiée comme la parcelle B40, d'une superficie de 89 ares 10 centiares, au prix de 7 000 €.

Après examen de cette proposition, le Conseil Municipal :

Décide à l'unanimité de ne pas donner suite à cette offre et de refuser l'achat de la parcelle boisée B40.

CONSULTATION PROJET EOLIEN SUR LA COMMUNE DE SAINT-PIERRE (51510)

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil qu'un projet porté par la société « YAWAY 2022 2 » prévoit l'installation d'une unité d'alimentation éolienne destinée à la station de recharge ultra-rapide pour véhicules électriques située à Saint-Pierre-Mont-Choisis (51510).

Cette unité comprendra :

- 2 éoliennes ;
- 1 poste de livraison.

Le rayon d'enquête publique a été fixé à 6 km autour du site, ce qui inclut une partie du territoire de notre commune. Dans ce cadre, le Conseil Municipal est invité à émettre un avis sur ce projet.

Après discussion et mise au vote, le Conseil Municipal se prononce comme suit :

- **7 voix pour ;**
- **3 voix contre ;**
- **1 abstention.**

Le Conseil Municipal émet donc un avis favorable sur le projet d'installation d'une unité d'alimentation éolienne par la société « YAWAY 2022 2 ».

CONSULTATION PROJET EOLIEN SUR LA COMMUNE DE VILLERS-LE-CHATEAU (51510)

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil qu'un projet porté par la société « SAS VALOREM » prévoit l'installation de deux unités d'alimentation éolienne sur le territoire de Villers-le-Château (51510).

Cette installation comprendra :

- 6 éoliennes ;
- 2 postes de livraison.

Le rayon d'enquête publique a été fixé à 6 km autour du site, incluant une partie du territoire de la commune. Dans ce cadre, le Conseil Municipal est invité à émettre un avis sur ce projet.

Après discussion et mise au vote, le Conseil Municipal se prononce comme suit :

- **8 voix pour ;**
- **2 voix contre ;**
- **1 abstention.**

Le Conseil Municipal émet donc un avis favorable sur le projet d'installation de deux unités d'alimentation éolienne par la société « SAS VALOREM ».

QUESTIONS DIVERSES

État des lieux des arbres sur la commune

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Gilbert a récemment accueilli l'entreprise « Forêt d'Ici » afin de réaliser un état des lieux complet des arbres sur le territoire communal nécessitant un abattage.

Il précise que l'abattage, lorsqu'il sera effectué, ne représentera aucun coût pour la commune. Par ailleurs, un projet de remplacement des arbres abattus est envisagé. Les nouvelles plantations consisteront en des essences adaptées, moins attractives pour les chenilles, afin de limiter les nuisances tout en veillant à préserver le patrimoine arboré de la commune.

Récapitulatif des subventions pour la salle des fêtes - travaux de voirie

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'ensemble des subventions prévues pour la salle des fêtes ont été reçues. Voici le détail des montants perçus :

- Année 2023 :
 - Département : 21 141 €
- Année 2024 :
 - Région : 94 281 €
 - DSIL : 26 649 €
 - DETR : 30 076 €
 - Département : 66 347 €
- Année 2025 :
 - DETR : 70 176 €
 - DSIL : 9 792,58 €

Total des subventions reçues : 318 462,58 €

Monsieur le Maire précise également qu'au cours de la constitution des dossiers liés à la salle des fêtes, Monsieur Guedi a identifié un montant restant dû de 7 933 € de DETR pour les travaux de voirie de la Grande Rue. Ce montant a désormais été perçu par la commune.

Demande de location de la parcelle ZM0018

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur Meyer a exprimé son souhait de louer la parcelle communale ZM0018 afin d'y installer ses ruches. Cette démarche s'inscrit dans une volonté de soutenir l'apiculture locale et de contribuer à la préservation de la biodiversité sur le territoire communal. Après discussion, le Conseil Municipal se prononce **favorablement** sur cette demande et décide d'étudier les modalités de mise à disposition ou de location à établir. Deux options principales sont envisagées :

1. Un **loyer annuel provisoire de 70 €**.
2. Une **mise à disposition gratuite**, sous réserve que Monsieur Meyer assure l'entretien régulier de la parcelle concernée.

Le Conseil étudiera ces modalités plus en détail lors d'une prochaine séance avant de formaliser un accord définitif.

Demande d'aménagement et remplacement du camion des pompiers

Monsieur le Maire a présenté la demande de Monsieur Pascal Songy, chef de corps des pompiers volontaires, visant à solliciter la prise en charge par la mairie des travaux d'aménagement des locaux des pompiers. Cette demande inclut également le remplacement du camion vétuste, dont les frais seraient à la charge des pompiers.

DIVERSES DELIBERATIONS

Remplacement du barnum communal

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le barnum communal, utilisé par le comité pour ses activités et événements, est désormais hors d'usage après 15 années d'utilisation.

Jérémy Adam a fait établir un devis pour son remplacement auprès de l'entreprise **LPTENT**, fournisseur du premier barnum, pour un montant de **2 867,03 € TTC**.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de procéder à l'acquisition d'un nouveau barnum, conformément au devis présenté.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 21H45.

Le secrétaire de séance

Le Maire

